

RAPPORT ANNUEL

Conseil d'établissement



« Ici, chaque petit pas mène vers ta réussite ! »



ÉCOLE SAINT-JOSEPH-ALBAN

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

En vertu des articles 82 et 110.4 de la Loi sur l’instruction publique (LIP), le rapport annuel (RA) du conseil d’établissement dresse le bilan de ses activités en présentant notamment les décisions prises par le conseil en application de cette loi et les résultats obtenus au terme de ces activités.

Conformément à l’article 457.6 de la LIP, le ministre peut, par règlement, prévoir les renseignements que doit contenir le RA d’un conseil d’établissement ainsi que la forme de ce rapport. Les établissements visés doivent utiliser le présent gabarit.

En vertu de l’article 82 de la LIP, le conseil d’établissement transmet une copie de son RA au centre de services scolaire.

Présentation à la population

Conformément à l’article 83 de la LIP, le conseil d’établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que sert l’école des services qu’elle offre et leur rend compte de leur qualité. Il est suggéré de déposer le rapport annuel sur la page Web de l’établissement.

Notes pour la rédaction

Les notes destinées à la personne responsable de la rédaction sont écrites en vert et en italique. Elles sont à supprimer au moment voulu. Les phrases débutant par un verbe à l’infinitif représentent des éléments prescrits dans le Règlement sur les renseignements que doit contenir le rapport annuel d’un conseil d’établissement.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENCE du conseil d'établissement

C'est avec le sens du devoir accompli que nous vous présentons le rapport annuel du conseil d'établissement de l'école Saint-Joseph-Alban. C'est dans un esprit de collaboration, d'engagement et de respect que les membres de l'équipe école, les membres du conseil d'établissement, les bénévoles, les différents comités, ainsi que toutes les personnes impliquées de la communauté, tous ensemble, nous avons su tirer le meilleur de l'année 2022-2023. C'est un privilège pour nous de soutenir la mission de notre école et faire de celle-ci un milieu agréable, stimulant, sécuritaire et amusant. Je tiens à souligner la patience, le dévouement et l'engagement de notre équipe école et de sa direction dans l'atteinte de ses objectifs.

En terminant, s'il est vrai qu'il faut tout un village pour élever un enfant, cette expression prend tout son sens à l'école Saint-Joseph-Alban.

Bonne année 2023-2024!

Cordialement

Dave Synnott

Président du Conseil d'établissement

Table des matières

1. Présentation du conseil d'établissement	5
1.1 Liste des membres du conseil d'établissement.....	5
2. Bilan des activités du conseil d'établissement	5
2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement.....	5
2.2 Activités réalisées et décisions prises.....	6
2.3 Résultats obtenus.....	7
Annexes	Erreur ! Signet non défini.

1. Présentation du conseil d'établissement

1.1 Liste des membres du conseil d'établissement

Nom et prénom	Titre (ex. : parent, personnel scolaire et fonction au conseil)
Synnott, Dave	Président
Harrison, Cindy	Représentante des parents
Girard, Alexandra	Représentante des parents
Jalbert, Christine	Représentante des parents
O'Connor, Vanessa	Représentante des enseignants
Lépine, Geneviève	Représentante des enseignants
Synnott, Marguerite	Responsable du service de garde
Samson, Allyson	Représentante du personnel de soutien

2. Bilan des activités du conseil d'établissement

2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement

Date (jour-mois-année)	Type de séance préciser : ordinaire, extraordinaire, sous-comité, etc.
02-11-2022	Séance ordinaire
07-12-2022	Séance ordinaire
08-02-2023	Séance ordinaire
05-04-2023	Séance ordinaire
21-06-2023	Séance ordinaire

2.2 Activités réalisées et décisions prises

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, actualisation, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs généraux			
Adoption du projet éducatif ¹	06-2023	adopté	
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence	06-2023	adopté	
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)	11-2022	adopté	
Approbation des contributions financières exigées	11-2022	approuvé	
Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe	06-2023	approuvé	
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel	06-2023	approuvé	
Adoption des règles de fonctionnement des services de garde	12-2022	adopté	
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire			
Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier)			
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement			
Consultation sur les critères de sélection de la direction			
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité	12-2022	adopté	
Transmission de documents à l'intention des parents	06-2023	consultation	
Pouvoirs liés aux services éducatifs			
Approbation des modalités d'application du régime pédagogique			
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, et des modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant	06-2023	approuvé	
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et contenus des programmes d'études			
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex. : éducation à la sexualité)			
Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)	06-2023	approuvé	

¹ D'autres pouvoirs sont également indiqués dans la LIP et le conseil d'établissement pourrait le mentionner dans la colonne des actions à réaliser.

Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école)		Consultation effectuée	
Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres)			
Consultation des parents			
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves			
Pouvoirs liés aux services extrascolaires			
Organisation des services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)		Consultation effectuée	
Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme			
Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles			
Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement			
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale)			
Adoption du budget annuel de l'établissement	06-2023	adopté	
Autres activités réalisées (ex. : consultations, informations, projets spéciaux, etc.)			

2.3 Résultats obtenus

C'est dans un climat de confiance et de respect que se sont déroulées les cinq rencontres du conseil d'établissement de l'année scolaire 2022-2023. Rappelons que le conseil d'établissement a comme fonctions et pouvoirs de déterminer les orientations et les modalités des services à offrir aux élèves, d'assurer un lien entre les parents de tous les élèves et le personnel de l'école, d'informer la communauté des services offerts par l'école et de rendre compte de leur qualité tout en étant conforme à la Loi de l'instruction publique.

Stratégies d'enseignement

Nous avons débuté une démarche collaborative dans le but de créer un curriculum viable et garanti pour favoriser la réussite de tous nos élèves. Nous avons tout d'abord statué sur les valeurs qui nous voulions véhiculées dans notre établissement, soit le respect, l'engagement et la collaboration. Ensuite, nous avons déterminé notre vision « Ici, chaque petit pas mène vers ta réussite ! » et nous nous sommes entendus sur la mission dans laquelle nous souhaitons nous engager « À l'école St-Joseph-Alban, chaque élève, avec ses forces et ses défis, s'épanouit et apprend dans un contexte inspirant et sécuritaire ». Ensuite, nous avons débuté des séquences d'apprentissage en mathématique pour les 1^e, 2^e et 3^e cycles que nous mettrons en place dès l'automne prochain.

La pédagogie différenciée fait toujours partie de nos priorités. Les enseignants joignent à l'enseignement magistral l'utilisation de matériel informatique, le travail d'équipe, la coopération, l'utilisation de matériel de manipulation, etc.

Nous continuons aussi à privilégier des stratégies communes pour chaque année du primaire afin d'assurer une cohérence et une continuité d'un cycle à l'autre.

Pour les élèves du préscolaire, les trousseaux « Raconte-moi l'alphabet et la Forêt de l'alphabet » ont été utilisés pour développer la conscience phonologique. Au premier cycle, l'utilisation du matériel « Raconte-moi les sons » a également permis aux élèves de développer la conscience phonologique favorisant ainsi l'apprentissage de la lecture.

Milieu de vie sain et sécuritaire

Le respect des règles demeure une priorité à l'école. L'implication et l'effort de chacun des intervenants de l'école, incluant le service de garde, sont des incontournables dans l'atteinte de cet objectif. Nous avons également besoin de la collaboration des parents tout au long de l'année. L'agenda scolaire et les échanges par courriel sont d'ailleurs des moyens fréquemment utilisés pour les communications entre l'école et les parents.

Dans le but d'offrir un milieu de vie sain et sécuritaire, nous avons mis à jour le plan d'action contre la violence et l'intimidation. Un nouveau code devait être mis en place cette année, mais ce travail est reporté en raison des nombreux changements apportés dus, entre autres, à la pandémie.

Assurer la réussite du plus grand nombre

L'organisation scolaire n'a pas été touchée cette année. Les moyens inscrits au plan d'action du projet éducatif ont donc pu être mis en place. Nous avons également été en mesure de passer les tests de dépistage et de tenir les rencontres de concertation comme nous les avons planifiées. Ces tests nous ont permis de cibler les élèves pour lesquelles nous devons porter une attention particulière l'an prochain.

Nous nous assurons d'accompagner de façon particulière les élèves à risque et EHDAA en donnant tous les services nécessaires à l'élève. Des mesures de soutien et un suivi personnalisé sont nécessaires pour soutenir les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage dans leur parcours scolaire et favoriser leur réussite. À cette fin, une démarche d'élaboration de plans d'intervention et de suivis est entreprise chaque année en collaboration avec les parents, les professionnels et les intervenants qui travaillent auprès des enfants.

Le service de garde

L'école possède un service de garde qui a accueilli 23 élèves sur une base régulière. De plus, 21 élèves ont fréquenté la garderie scolaire de façon sporadique, principalement pour la période du midi et lors des journées pédagogiques pour un total de 43 enfants.

Quelques activités ont pu être réalisées au cours de l'année par le service de garde malgré les contraintes :

- Activité de création de Monstres avec l'aquarelliste Pauline St-Arnaud.
- Ateliers au cours de l'année avec Francine Guimond du théâtre l'HippoGriffe : de lecture et l'initiation au théâtre.

Plusieurs journées thématiques ont eu lieu :

- Journée à l'envers
- Les poissons (Poisson d'avril)
- Les animaux de la forêt
- L'Halloween
- Journée en couleurs
- On s'invente un carnaval

Sorties à proximité de l'école :

- Pique-nique au bord de la mer ;
- Visite dans les jardins et serres de la Maison aux Lilas et ramassage des légumes avec Arnaud Brochet, coordonnateur maraîcher du jardin ;
- Marche dans les sentiers du parc Forillon pour profiter des couleurs de l'automne ;
- Glissades en traîneaux en face de l'école.
- Journée d'activités au chalet des sports de l'Anse-au-Griffon.
- Sortie à la plage de Penouille.

Poursuite des ateliers culinaires :

En cours d'année, dans le cadre d'un programme **Cultiver pour bien manger de la Côte-de-Gaspé et la participation de la Maison aux Lilas**, les enfants du SDG ont eu la possibilité de se transformer en petits cuistots et en jardiniers avec des ateliers culinaires sous la supervision de Marie-Josée Nadeau.

Le service de garde a aussi offert du soutien aux leçons, sous la supervision de Madame Joannie Dunn. Ce service a permis aux enfants de revoir certaines notions à la garderie tout en étant supervisés par une éducatrice. Nous profitons de l'occasion pour remercier madame Joanie Dunn pour cette aide apportée aux élèves et aux parents.

Un merci spécial à madame Marguerite Synnott, responsable du service de garde, pour sa disponibilité, son implication et sa volonté de faire vivre aux enfants des expériences enrichissantes.

Programmes d'aide supplémentaire

Durant l'année 2022-2023, l'école a bénéficié de mesures ministérielles qui nous ont permis de bonifier les services offerts. Une de ces mesures a permis d'offrir du tutorat à certains élèves vulnérables. Une autre visait essentiellement à assurer le bien-être des élèves à l'école. Nous avons donc bonifié les services en éducation spécialisée pour accompagner davantage les enfants en classe et dans la cour de récréation. De plus, une mesure visant à faire bouger les élèves nous a permis d'offrir des ateliers de badminton au 2^e et 3^e cycle.

Des midis-lecture ont également été offerts aux élèves du 1^e et du 2^e cycle à raison d'un midi par cycle et ce, par période intensive (octobre, janvier et mai). Au total, 20 midis lecture ont été offerts aux élèves afin de développer leurs habiletés en lecture ainsi que leurs stratégies de compréhension à travers différentes activités ludiques.

Perspectives de développement et priorités 2023-2024

Pour la prochaine année scolaire, voici les trois priorités sur lesquelles nous souhaitons nous pencher :

1. Poursuivre le travail de collaboration avec les communautés d'apprentissages

L'an prochain nous poursuivrons le travail de collaboration afin d'arrimer nos pratiques pédagogiques en lien avec les données d'apprentissages axées sur la recherche. Notre travail sera directement en lien avec les données ressorties du portrait de l'école au niveau des zones de vulnérabilité de nos élèves. Nous serons soutenus par l'équipe de conseillers pédagogiques du CSS dans cette démarche.

2. Soutenir la clientèle EHDAA

Nous allons continuer à déployer nos efforts afin de mieux répondre aux besoins de notre clientèle EHDAA. Pour ce faire, nous continuerons à assurer un suivi des plans d'intervention. Les enseignantes utiliseront des stratégies d'enseignement prouvées efficaces et tiendront compte des moyens inscrits dans les plans d'intervention des enfants pour répondre à leurs besoins. De plus, l'équipe de professionnels sera disponible pour nous accompagner dans l'élaboration et le suivi des moyens pour venir en aide à certains élèves ayant des besoins particuliers.

3. Offrir un milieu de vie scolaire stimulant, bienveillant, sain et sécuritaire

Beaucoup d'énergie est déployée par l'équipe-école afin de promouvoir les saines habitudes de vie. Nous continuerons à offrir, en collaboration avec le Club des petits déjeuners, des collations saines à tous les enfants quotidiennement. Ensuite, nous souhaitons offrir des activités sportives et culturelles tout au long de l'année scolaire afin que les élèves puissent vivre des expériences uniques et enrichissantes. Finalement, nous avons l'intention de revoir notre code de conduite afin qu'il soit en harmonie avec notre plan de lutte contre l'intimidation et la violence et qu'il réponde mieux aux besoins actuels.

